

mort inspira à Pierre Nesson, l'un de ses officiers, dont nous parlerons plus loin (1).

Pour mon prince, seigneur très-redouté,  
 Jehan très-vailant noble duc de Bourbon  
 Suis en douleur et en courroux bouté  
 Et m'est advis que j'ay bonne raison,  
 Quant j'aperçoy que par grant desraison,  
 Les faultx Anglois et par leur tyrannie,  
 Les quelx ont eu de sa rençon partie (2),  
 Dix-huit ans en prison bien gardée  
 Tant l'ont tenu qu'il a perdu la vie,  
 En paradix soit son âme logée.

L'en le doit bien plaindre en vérité  
 D'estre ainsi mort jeune, sage et bon;  
 Sa Dieu eust pleu que l'en l'eust délivré  
 D'onneur mondain n'eust eu nul plus grant nom;  
 Il eust au roy esté tel champyon,  
 Que recouvré lui eust sa seignorie.  
 Bien l'ont pencé Anglois, Dieu les maudye,  
 Pour ce y ont provision donnée,  
 Si que de lui crainte leur est faillie;  
 En paradix soit son âme logée.

Las! et quel dueil est-ce et a esté  
 A la noble duchesse de renom (3),  
 A monseigneur son filz et premier né (4),  
 Duc a présent, après lui le scet-on;

(1) En reproduisant ce lai d'après un manuscrit du temps, nous avons cru devoir, pour être plus intelligible, remplacer l'*i* et l'*u* consonnes par les lettres *j* et *v*, mettre les accents et écrire les mots tout au long.

(2) La famille et les vassaux du duc firent de leur mieux pour obtenir sa liberté : on lui envoya trois cent mille écus d'or pour sa rançon. L'Angleterre reçut l'argent, le garda, et remit toujours l'élargissement du prisonnier au moment où le royaume de France serait entièrement soumis.

(3) Marie de Berry, seconde fille de Jean de France, duc de Berry, et de Jeanne d'Armagnac sa première femme, mariée en 1400 au duc Jean, alors comte de Clermont.

(4) Charles 1<sup>er</sup>, duc de Bourbon et d'Auvergne après son père.